

La traçabilité, un passage obligé vers une meilleure gestion des déchets de chantiers (Contribution de DEMOCLES à la mesure N°33 de la FREC)

DÉMOCLÈS est une plateforme collaborative d'acteurs qui s'est donnée pour ambition d'améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets du second-œuvre issus de chantiers de réhabilitation lourde et de démolition.

La plateforme réunit aujourd'hui une centaine de partenaires représentatifs de la Maîtrise d'ouvrage/Maîtrise d'œuvre, des entreprises de travaux, des gestionnaires de déchets et des filières de valorisation.

Gestion des déchets de chantiers du bâtiment : Des enjeux différents suivant la taille du chantier

L'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment s'accordent sur le fait que la problématique de la gestion des déchets de chantier varie selon la taille et la nature de ce dernier.

Pour les chantiers de taille moyenne/grande qui sont gérés par les entreprises de travaux en lien avec des gestionnaires de déchets, **le problème principal est la prépondérance de l'élimination par rapport à la valorisation**. L'enjeu de ces chantiers est donc d'orienter les flux vers les filières de valorisation opérationnelles.

Ce constat a été confirmé par les travaux de DEMOCLES pour les déchets de second œuvre générés en France par les chantiers de démolition et réhabilitation. Ces derniers sont pris en charge par des gestionnaires de déchets professionnels et ne finissent donc pas dans les déchetteries municipales.

Le taux de valorisation des déchets de second œuvre n'est aujourd'hui que de 30% alors qu'il semble possible d'atteindre l'objectif réglementaire de valorisation de 70% des déchets du BTP.

Chaîne des responsabilités et traçabilité des déchets de chantier des bâtiments : Les atouts indissociables

La chaîne des responsabilités entre les différentes parties prenantes aux chantiers de démolition et de réhabilitation lourde est assez complexe. **Chaque acteur joue un rôle spécifique, important et complémentaire** pour que les déchets soient orientés vers les filières de valorisation. Mais cette chaîne contient plusieurs failles à l'origine de la situation :

→ Failles dans la chaîne d'acteurs :

- **Maîtres d'ouvrages** : méconnaissant souvent leurs responsabilités en matière de prévention et de gestion des déchets, ils expriment donc rarement leurs attentes dans les marchés de travaux.
- **Diagnostiqueurs déchets** : manquent de compétences pour réaliser des diagnostics pertinents pouvant aider les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre dans une véritable prise en compte des déchets de chantiers.
- **Entreprises de travaux** : ont besoin généraliser, à chaque fois que cela est techniquement possible, les bonnes pratiques liées à la dépose sélective des équipements et matériaux, et d'acquérir une bonne connaissance des filières de valorisation opérationnelles.

La généralisation des bonnes pratiques doit aller de pair avec la montée en puissance de filières de valorisation à même d'absorber les volumes de déchets générés, dans des conditions technico-économiques supportables.

Face à ces freins, plusieurs leviers à même de favoriser le changement des pratiques, sont mis en œuvre dans le cadre du projet DEMOCLES.



→ **Failles au niveau de la traçabilité :**

La rupture de la traçabilité des flux de déchets jusqu'à leur exutoire final, prive chaque acteur d'informations indispensables pour jouer pleinement son rôle dans la **gestion vertueuse des déchets de démolition et rénovation** :

- **Maître d'ouvrage** : Doit réaliser le diagnostic déchets et rédiger des marchés de travaux en précisant ses attentes en matière de prévention et de gestion des déchets de son chantier. Ces attentes doivent être en cohérence avec la réglementation, notamment le code de l'environnement. **Il doit s'assurer qu'à la fin du chantier ses exigences ont bien été prises en compte.**
- **Maître d'œuvre / Assistant à maîtrise d'ouvrage** : Doit aider le maître d'ouvrage dans la rédaction des marchés et disposer de l'expertise nécessaire à la gestion des déchets de chantier. **Il doit ensuite s'assurer du respect des exigences contractuelles.**
- **Entreprise de travaux** : Doit apporter une réponse qui prend en compte les attentes du maître d'ouvrage, disposer des compétences nécessaires à une mise en filière appropriée des déchets produits sur le chantier, et enfin de **fournir les preuves relatives à la destination précise des déchets évacués.**
- **Gestionnaires de déchets** : Doivent **fournir les éléments prouvant la prise en charge des déchets et leur préparation** (démantèlement, tri, dépollution, massification ...) **permettant leur valorisation effective.**
- **Filières de valorisation** : Doivent **s'assurer que la qualité des déchets qu'elles réceptionnent sur leurs installations permet leur incorporation** dans de nouveaux matériaux.
- **Pouvoirs publics** : Doivent **orienter les politiques territoriales pour faciliter la gestion des déchets et lutter contre les pratiques illégales** (dépôts sauvages, enfouissements non conforme, pollution ...). **Disposer d'informations fiables sur le devenir des déchets est un préalable incontournable.**

Dans ces conditions, la prise en charge gratuite des déchets du bâtiment souhaité par le gouvernement dans le cadre de la disposition N°33 de la FREC, ne peut en tant que telle être une réponse pertinente au problème posé. En effet, la bonne gestion des déchets des chantiers c'est d'abord :

- Une orientation des flux vers la valorisation et non l'élimination.
- Une responsabilité à ne pas remettre en cause : celle du maître d'ouvrage.
- Une professionnalisation des pratiques : diagnostic déchets, dépose sélective ...
- Une traçabilité robuste qui répond aux besoins de chaque acteur dans le respect des équilibres économiques de la gestion des déchets.

Les partenaires de DEMOCLES considèrent qu'avant d'envisager la mise en place d'un dispositif réglementaire imposant la reprise gratuite des déchets issus des chantiers de démolition et réhabilitation il faut :

1. Structurer la profession des diagnostiqueurs (compétences et rôle) ;
2. Sensibiliser la Maîtrise d'ouvrage professionnelle quant à sa responsabilité dans la gestion des déchets de ses chantiers et l'accompagner dans le changement de ses pratiques ;
3. Développer un dispositif national de traçabilité des déchets de chantier.



Vers une gestion collective de la traçabilité par tous les acteurs de la chaîne de responsabilité

La traçabilité est un sujet récurrent de la gestion des déchets en général, et de ceux du bâtiment en particulier. Malheureusement, elle se réduit souvent à la seule accumulation de documents (BSDD, registre déchets...) sensés assurer le suivi des déchets. Mais cette traçabilité « documentaire », exception faite de celle relative aux déchets dangereux, reste globalement inefficace dans la mesure où elle se limite à une gestion documentaire laissée à l'initiative des différents acteurs ne donnant d'une vision partielle du parcours des déchets évacués :

- Elle n'a jamais été considérée comme une composante créatrice de valeur de la gestion des déchets, permettant de responsabiliser les acteurs concernés et orienter les flux de déchets.
- Elle n'a jamais été dotée d'une réglementation claire (en dehors des déchets dangereux).

Pourtant, des pays voisins en ont fait leur principal atout pour aller vers des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets du BTP.

Les membres de DEMOCLES sont convaincus que la traçabilité est la condition *sine qua none* pour aller vers de meilleures pratiques en matière de gestion des déchets de chantiers. Cette traçabilité ne peut plus se réduire à une simple gestion documentaire, mais doit devenir une démarche structurante de la gestion des déchets dans un cadre réglementaire clair et responsabilisant pour tous les acteurs de la chaîne de valeur concernés.

Il s'agit donc de définir un nouveau modèle de traçabilité dans le cadre duquel :

- Les responsabilités de chaque acteur seront clairement identifiées.
- Les trois piliers que sont le diagnostic, la traçabilité et le récolement seront fortement liés.
- Les modalités de contrôle seront clairement définies.
- Les mécanismes favorisant la valorisation des déchets seront respectueux des équilibres économiques de chacun.

Convaincus qu'une traçabilité robuste du parcours des déchets de chantier est de nature à accroître significativement leur valorisation tout en réduisant les dépôts sauvages, les partenaires de DEMOCLES s'engagent collectivement à mener d'ici la fin de l'année 2018, avec le soutien de l'ADEME et en étroite collaboration les Ministères concernés, une étude de faisabilité d'un dispositif national de traçabilité de l'ensemble des déchets issus des chantiers de démolition et rénovation lourde, dont la gouvernance serait entre les mains d'organisations professionnelles représentant la diversité des acteurs concernés.

Cette étude, totalement cohérente avec la mesure N°34 de la FREC relative à la refonte du diagnostic déchets avant démolition et à sa dématérialisation, est un préalable à toute décision quant à l'extension de la REP à tout ou partie des équipements et matériaux issus des chantiers du bâtiment, évoquée par la mesure N°33 de la FREC.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus global de la réflexion qui sera menée par l'ensemble des acteurs concernés.

Membres du COPIL DEMOCLES : ADEME, AIMCC, AMF, CNLRQ, FEDEREC BTP, FFB, FIEEC, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Transition écologique et solidaire, ESR/Récylum, SEDDRé et UNTEC.

Nouveaux membres pressentis : USH et PERIFEM

